

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition énergétique

Direction générale de l'énergie et du climat

Décision du portant approbation d'une méthode de protection des herbiers de posidonie pour le label « Bas-Carbone »

NOR : TRERXXXXX
(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition énergétique

Vu le décret n° 2018-1043 du 28 novembre 2018 créant un label « Bas-Carbone » ;
Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 définissant le référentiel du label « Bas-Carbone » ;
Vu la notification de l'intention de déposer une méthode transmise par EcoAct du 9 juillet 2021 ;
Vu la demande d'approbation transmise par EcoAct, par courriel, du 13 septembre 2022 ;
Vu les observations formulées lors de la consultation publique réalisée du 5 octobre 2022 au 25 octobre 2022 inclus, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement ;

Décide :

Article 1^{er}

La méthode intitulée « méthode de protection des herbiers de posidonie pour le label bas-carbone » annexée à la présente décision est approuvée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition énergétique.

Fait le

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de l'énergie et du climat

L. MICHEL